

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2023

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS



2D-DOC

REINHARDT PHILIPPE
GRUNER VIRGINIE
6 AV DUNOIS
L'HAY-LES-ROSES
94240 L HAY LES ROSES

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1044324070013
Déclarant 2 (C) : 1111862702286

Référence du document : 24 B9 3729928 97

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

6 AV DUNOIS
L'HAY-LES-ROSES
94240 L HAY LES ROSES

Numéro FIP 940 74 94 0461199789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 28/05/2024

Somme qu'il vous reste à payer

4 629,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2024 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 81 094
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Détail des revenus					
Salaires.....					
Revenus des associés et gérants.....		51900	33185	1200	
Total des salaires et assimilés ²		51900	33185	1200	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 5190	- 3319	- 495	
Déduction minimale.....				705	77281
Salaires, pensions, rentes nets.....		46710	29866		
Revenus des locations meublées non professionnelles déclarés.....		- 2534			
Déficits des locations meublées non professionnelles antérieurs déclarés par le foyer.....				22116	
Revenus des locations meublées non professionnelles imposables ⁵		- 2534			
Déficits des locations meublées non professionnelles antérieurs imputés en 2023.....				0	0
Revenus des locations meublées non pro. imposables du foyer.....					
Revenus perçus par le foyer fiscal					
Revenus fonciers nets.....					3205
Revenu brut global.....					80486
CSG déductible.....					- 130
Revenu imposable.....					80356
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant	738
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					*
Impôt avant réductions d'impôt.....					7161
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....				183	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....					- 183
Impôt proportionnel.....					+
					94

Suite en page suivante >>>

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1				1			3.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

		Montant déclaré	Montant retenu	
Impôt total avant crédits d'impôt.....			7072	
CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	94	94	-	94
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				6978
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus			CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	1	1		
Revenus fonciers nets ⁴⁵	3205	3205		
BASE IMPOSABLE.....	3206	3206		
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%		
Montant de l'imposition.....	311	240		
Total des prélèvements sociaux nets.....				551
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....				218
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2023 :				
IMPÔT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				6978
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :.....			-	1380
Suite en page suivante >>>				

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :.....					1412
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....					4186
PRELEVEMENTS SOCIAUX					
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS	PSOL			
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :.....	311	240			
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 61	- 47			
	250	193			
Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³:					443
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....					4629
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵.....					81094
Reports sur les années suivantes					
Déficits des locations meublées non professionnelles non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2024 à souscrire en 2025 ²⁶					
déficits provenant de l'année 2019.....					7108
déficits provenant de l'année 2020.....					5771
déficits provenant de l'année 2021.....					4695
déficits provenant de l'année 2022.....					4542
déficits provenant de l'année 2023.....					2534
Informations indiquées pour mémoire					
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹					737
PLAFOND EPARGNE RETRAITE					
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :	Déclar. 1	Déclar. 2			
Suite en page suivante >>>					

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2022.....	16067	16004
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	3904
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4671	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 17013	= 16531

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... **8,72%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... **30,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.